



REPYRAMIDAGE DE LA FILIERE ITRF



Le protocole du 12 octobre 2020 sur les carrières et rémunérations dans l'enseignement supérieur et de la recherche issu de la loi de programmation de la recherche définit les objectifs et le cadre du repyramidage des emplois de la filière des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF)

« Le fonctionnement des laboratoires, leur armement à bon niveau et dans les bonnes spécialités par des agents correctement positionnés et la nécessité d'offrir à ces derniers des perspectives professionnelles valorisantes et tenant compte de l'évolution des missions des établissements d'enseignement supérieur rendent nécessaire que soit engagé à la faveur du présent protocole un processus de requalification des emplois des ITRF afin d'améliorer le pyramidage de la filière ITRF. »

La circulaire ministérielle en date du 27 avril 2022 relative aux modalités exceptionnelles de recrutement dans le corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et formation prévoit des recrutements exceptionnels à partir de l'année 2022 et jusqu'à l'année 2026 pour :

- Les emplois concourant au **développement de la recherche** (toutes les BAP)
- Les emplois concourant aux **fonctions d'appui à l'enseignement** - sont visées plus particulièrement les BAP A/B/C/D/E/F

1/ CONSTAT : Etat des lieux national

	ITRF		ITA	
IGR/IR	2510	6%	5029	21%
IGE/IE	8493	20%	5870	24%
ASI/AI	3978	9%	4756	20%
Techniciens	11421	27%	7262	30%
Adjoints techniques	15790	37%	1353	6%
	42192		24270	

2/ OBJECTIFS

CORPS	CONTINGENT NATIONAL CUMULE	CONTINGENT POUR 2022
IGR	100	34
IGE	600	150
ASI	1.450	362
TRF	2.500	500
Total	4650	1046

Focus accès corps des Techniciens

2.500 promotions en 5 ans, pour un public cible de **1.400** personnes environ

Une répartition des effectifs inégale selon les BAP :

- BAP A : 800 personnes dans l'ESR (30% de la BAP)
- BAP B : 300 personnes dans l'ESR (10% de la BAP)
- BAP C : 200 personnes dans l'ESR (95% de la BAP)

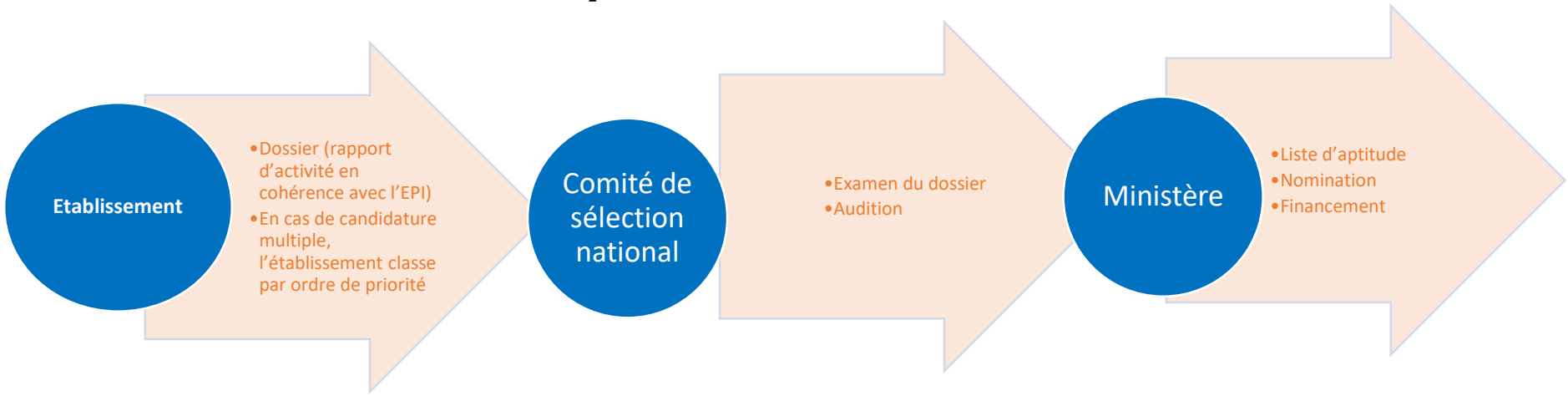
3/ Les différentes campagnes

Liste d'Aptitude Exceptionnelle pour accéder au corps des Techniciens de Recherche et Formation

Examen Professionnel pour accéder au corps des Assistants Ingénieurs

Sélection professionnelle pour accéder au corps des Ingénieurs d'Etudes ainsi que pour les Ingénieurs de Recherche

4/ Sélection professionnelle IGE et IGR



* l'accès aux corps des IGR est ouvert aux membres des corps des IGE justifiant au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est établie la liste d'aptitude d'au moins sept ans de services effectifs dans leur corps.

- l'accès aux corps des IGE est ouvert aux personnels des ASI justifiant au 1er janvier d'au moins cinq ans de services effectifs dans leur corps.
- Les emplois concourant au **développement de la recherche** (toutes les BAP)
- Les emplois concourant aux **fonctions d'appui à l'enseignement** - sont visées plus particulièrement les BAP A/B/C/D/E/F
- Inscription via WEBITRF : du jeudi 16 juin 12H00 au 13 juillet 2022
- Transmission des dossiers à la DGRH via l'outil WEBITRF : le contact est à préciser (bureau de gestion collective BIATSS) : au plus tard le 22 juillet 2022.

5/ Accès au corps des ASI par examen professionnel :

Inscription via WEB ITRF : 17 possibilités pour AMU



Les recrutements exceptionnels pour l'accès au corps des ASI sont ouverts :

- aux membres du corps des techniciens titulaires justifiant au 1^{er} janvier 2022 de 4 années d'ancienneté dans leur corps. Ils s'effectuent par voie d'examens professionnels par BAP et emplois types. Les candidats ne pourront s'inscrire qu'à un seul examen professionnel par session.
- Les emplois concourant au **développement de la recherche** (toutes les BAP)
- Les emplois concourant aux **fonctions d'appui à l'enseignement** - sont visées plus particulièrement les BAP A/B/C/D/E/F

REPARTITION DES 17 POSSIBILITES AU PRORATA DES EMPLOIS-TYPES DU VIVIER

BAP		Emploistype	ASI							
A	3	Assistant-e ingénieur-e en biologie, sciences de la vie et de la terre								
B	1	Assistant-e ingénieur-e en analyse chimique ou Assistant-e ingénieur-e en synthèse chimique								
C	2	Assistant-e ingénieur-e en instrumentation et techniques expérimentales ou Assistant-e ingénieur-e d'exploitation d'instrument								
D	0									
E	3	Gestionnaire d'application / assistance support								
F	1	Assistant-e de ressources documentaires et scientifiques								
J	7	5 x Assistant-e en gestion administrative et 2 x Assistant-e en gestion financière et comptable								
	17									

6/ LA TECHNICIEN EXCEPTIONNELLE

Conditions

Quatre ans de services effectifs dans le corps des ATRF

- Les emplois concourant au **développement de la recherche** (toutes les BAP)
- Les emplois concourant aux **fonctions d'appui à l'enseignement** - sont visées plus particulièrement les BAP A/B/C/D/E/F

Campagne AMU exceptionnelle selon déroulé ci-joint : (calé sur la campagne TA en cours)

Lancement campagne	09 mai 2022	24 jours
Retour des dossiers à la gestion co	01 juin 2022	
Pré-CCI Directions	06 juin 2022	
Pré-CCI Doyens	07 juin 2022	
Expertise	10 juin 2022 au 05 juillet 2022	25 jours
CCI	12 juillet 2022	

Transmission DGRH via outil « renater » au plus tard le 26 août 2022

Le calendrier des recrutements 2022 est fixé conformément au tableau ci-après.

Session 2022 - Calendrier prévisionnel des recrutements complémentaires au titre du repyramidage de la filière ITRF au 21/04/2022			
Recrutements complémentaires Repyramidage de la filière ITRF			
Opération	Listes d'aptitude exceptionnelles IGE et IGR	Examens professionnels exceptionnels ASI	Liste d'aptitude spéciale TECH
Ouverture d'ATRIA (volume de postes) aux établissements pour arbitrer et valider le contingent des volumes de postes d'ASI	--	Du jeudi 5 au jeudi 12 mai 2022	--
Atria Coloration des postes ITRF : "coloration" (Emplois-types) des demandes de recrutements validées dans ATRIA	--	Du lundi 16 au mercredi 18 mai 2022	--
Atria Coloration des postes ITRF : transmission à DGRH D5 du fichier des emplois colorés (ASI) et de la liste exhaustive des établissements d'affectation des candidats (+ adresse email de contact) pour les L.A. exceptionnelles d'IGE et d'IGR (C1-1/C2-2)	Au plus tard le vendredi 20 mai 2022		--
Répartition de l'organisation des recrutements par DGRH D5 (examens professionnels exceptionnels d'ASI)	--	Du lundi 23 au mercredi 25 mai 2022 et du lundi 30 au mardi 31 mai 2022	--
S.I. SENORITA+WebITRF : paramétrage final par DGRH CI et VSR par DGRH D5	Du mercredi 1er juin au vendredi 3 juin 2022 et du mardi 7 juin au vendredi 10 juin 2022		--
Elaboration et publication des arrêtés d'ouverture	Du mercredi 1er juin au mercredi 15 juin 2022		--
Ouverture des inscriptions	Jeudi 16 juin 2022 12H00 (Heure de Paris)		--
Clôture des inscriptions (date limite de renvoi des dossiers de candidature)	Mercredi 13 juillet 2022 12H00 (Heure de Paris)		--
Date limite de retour des dossiers par les établissements/services à la DGRH via WebITRF	Au plus tard le vendredi 22 juillet 2022	--	--
Date limite de remontée des dossiers à la DGRH, bureau C2-2	--	--	Vendredi 26 août 2022

2/2 Calendrier national des différentes opérations de gestion

Opération	LA Exceptionnelles IGE/IGR	Examens pro Exceptionnels ASI	LA TECH exceptionnelle
Organisation des épreuves d'admissibilité des examens professionnels exceptionnels d'ASI_ et publication web des résultats + finalisation de l'étude de la recevabilité	--	jeudi 15 septembre 2022 afin d'être en mesure de respecter le calendrier d'admission	--
Examen des dossiers de candidature à la liste d'aptitude spéciale de TECH	--	--	Jusqu'au jeudi 22 septembre 2022
Publication des résultats de la liste d'aptitude spéciale de TECH	--	--	Au plus tard le lundi 26 septembre 2022
Organisation des épreuves d'admission des examens professionnels exceptionnels d'ASI et publication web des résultats	--	Au plus tard le jeudi 13 octobre 2022	--
Publication des résultats des listes d'aptitude exceptionnelles IGE et IGR	Deuxième quinzaine de novembre 2022	--	--
Remontée des dossiers des lauréats aux examens professionnels exceptionnels d'ASI au ministère pour nomination	--	Au plus tard le vendredi 14 octobre 2022	--